



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 octobre 2021
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#)

Note verbale datée du 22 octobre 2021, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

Se référant à la note verbale datée du 27 mars 2019, par laquelle elle a présenté son rapport à mi-parcours en application du paragraphe 8 de la résolution [2397 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de communiquer ci-joint son rapport final (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 22 octobre 2021 adressée
au Président du Comité par la Mission permanente du Qatar
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport du Qatar sur la mise en œuvre de la résolution
2397 (2017) du Conseil de sécurité**

En application de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité et de ses résolutions antérieures pertinentes, le Qatar a pris toutes les mesures nécessaires en vue de ne plus délivrer de permis de travail aux nationaux de la République populaire démocratique de Corée et de ne plus accorder de renouvellements des permis de séjour aux nationaux de ce pays qui travaillaient sur son territoire. Le Qatar a élaboré un plan pour organiser le départ progressif des intéressés, en coopération avec les parties prenantes publiques et privées. Conformément à la clause 1 de l'article 19 de la loi n° 21 (2015), qui régit l'entrée, le départ et le séjour des travailleurs étrangers, les entreprises qui parrainent des travailleurs étrangers ont l'obligation de rapatrier ces derniers dans leur pays lorsque leur emploi au Qatar prend fin. Par conséquent, le rapatriement des travailleurs originaires de la République populaire démocratique de Corée s'est fait en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la loi susmentionnée.

Du 25 mars 2019 au 22 décembre 2019, 148 nationaux de la République populaire démocratique de Corée ont quitté le Qatar. Cinq autres sont partis le 23 décembre 2019. Un national de la République populaire démocratique de Corée est entré dans le pays après le 22 décembre 2019, mais est reparti le 26 janvier 2021. Leurs noms, les renseignements permettant de les identifier et leurs destinations ont été communiqués au Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) sur la République populaire démocratique de Corée.

Deux nationaux de la République populaire démocratique de Corée sont actuellement présents au Qatar, mais tous deux sont visés par une procédure judiciaire et sont susceptibles d'être expulsés.

Par conséquent, tous les nationaux de la République populaire démocratique de Corée qui percevaient des revenus dans la juridiction du Qatar ont été rapatriés et, à l'heure actuelle, il n'y a à la connaissance du Gouvernement qatarien aucun national de la République populaire démocratique de Corée qui perçoive des revenus sur son territoire.